

Procès verbal

Le lundi 07 avril 2025 à 14 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de PAILHE FERNANDEZ Brigitte.

Secrétaire de la séance : PONS Françoise

Présents : PAILHE FERNANDEZ Brigitte, GUIRAUD Jean-Claude, PONS Françoise, PETIT Michel, GAVALDA Didier, RICARD Alain, ALIBERT Nicolas, BERNOT Christine, GALINDO Francis, BOUSQUET Marie-Christiane, DESSENS Jean-Marie, RAIMBAULT Thierry, SAISSAC Christian, SERIEYS Serge, TALMANT Jean-Michel, COMBES Gilles, MUFFATO Paul, MEUNIER Roger, CALVET Christine, PISTRE Patrick, CALVET Bernard, PELFORT Myriam, GAU Françoise, SEGUIER Valérie, SOLIVERES Denis, NOGUES Françoise

Représentés : BONO François représenté par SEGUIER Valérie, FABRE Jean-Marie représenté par SOLIVERES Denis, BIAU Lucien représenté par GUIRAUD Jean-Claude, ESCANDE David représenté par GAVALDA Didier, PERRICHON Elsa représentée par PETIT Michel

Absents et excusés : VIALATTE Geneviève

Délibération sur le compte de gestion - Budget annexe - SPANC 2024 (N° DE_2025_021)

Après s'être fait présenter le budget unique SPANC de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - Budget annexe - SPANC 2024 (N° DE_2025_022)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	26 263,9 0
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	19 821,8 3

Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	46 085,7 3
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	46 085,7 3
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	46 085,7 3
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe (N° DE_2025_024)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} novembre 2025, un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.

DONNE POUVOIR à Madame la Présidente pour définir les conditions de création de ce poste
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps non complet soit pour une durée hebdomadaire de 15 heures (N° DE_2025_025)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} juillet 2025, un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet soit pour une durée hebdomadaire de 15 heures.

DONNE POUVOIR à Madame la Présidente pour définir les conditions de création de ce poste
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération sur le compte de gestion - OFFICE DE TOURISME 2024 (N° DE_2025_026)

Après s'être fait présenter le budget unique Office du Tourisme de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses

écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - OFFICE DE TOURISME 2024 (N° DE_2025_027)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	29 607,9 7
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	600,98
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	30 208,9 5
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	30 208,9 5
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	806,87
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	29 402,0 8
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération sur le compte de gestion - ENFANCE 2024 (N° DE_2025_030)

Après s'être fait présenter le budget unique Enfance de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses

écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - ENFANCE 2024 (N° DE_2025_031)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	63 178,4 7
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	63 178,4 7
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	63 178,4 7
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	63 178,4 7
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - HOTEL D ENTREP 2024 (N° DE_2025_033)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	86 272,25

Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	184 245,0 0
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	18 844,04
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	105 116,2 9
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	105 116,2 9
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	105 116,2 9
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération sur le compte de gestion - HOTEL D ENTREP 2024 (N° DE_2025_034)

Après s'être fait présenter le budget unique Hôtel d'entreprises de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - ORDURES MENAGERES 2024 (N° DE_2025_035)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	500 993,9 5
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	119 969,0 0
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	34 255,11
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	535 249,0 6
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	535 249,0 6
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	106 161,2 3
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	429 087,8 3
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération sur le compte de gestion - ORDURES MENAGERES 2024 (N° DE_2025_036)

Après s'être fait présenter le budget unique REOM de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération sur le budget primitif - Budget annexe - SPANC 2025 (N° DE_2025_038)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du Budget annexe - SPANC pour l'année 2025 présenté par sa Présidente, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 138 318,85

En dépenses à la somme de : 138 318,85

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	15 250
012	Charges de personnel, frais assimilés	110 000
022	Dépenses imprévues	3 270,73
042	Section à section	1 043
65	Autres charges de gestion courante	1 000
67	Charges exceptionnelles	2 000
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	390
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		132 953,73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	46 085,73
70	Ventes produits fabriqués, prestations	72 650
77	Produits exceptionnels	13 500
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	718
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		132 953,73

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
101	Petit équipement	5 365,12

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 365,1 2
--	----------------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 322,1 2
040	Section à section	1 043
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 365,1 2

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération sur le budget primitif - HOTEL D ENTREP 2025 (N° DE_2025_039)

Madame Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe Hôtel d'Entreprises

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe Hôtel d'Entreprises pour l'année 2025 présenté par sa Présidente;

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 112 825,93

En dépenses à la somme de : 2 112 825,93

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 515
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 942
042	Section à section	122 936
65	Autres charges de gestion courante	3
66	Charges financières	4 916
67	Charges spécifiques	100

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		157 412
---	--	----------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	63 130
75	Autres produits de gestion courante	94 182
77	Produits spécifiques	100
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		157 412

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	79 042
001	Solde d'exécution section investissement	790 209,93
040	Section à section	63 130
13	Gendarmerie de Lacaze	1 226
20	Tranche 2 Musée du Protestantisme	1 806
22	Construction Bâtiment industriel à	600 000
23	Unité d'accueil de jour à Saint-Agnan	420 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 955 413,93

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	764 174,93
040	Section à section	122 936
13	Gendarmerie de Lacaze	110 000
20	Tranche 2 Musée du Protestantisme	193 303

22	Construction Bâtiment industriel à	480 000
23	Unité d'accueil de jour à Saint-Agnan	285 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 955 413,9 3

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération sur le budget primitif - OFFICE DE TOURISME 2025 (N° DE_2025_040)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe de l' OFFICE DE TOURISME pour l'année 2025 présenté par sa Présidente Madame Brigitte PAILHE FERNANDEZ

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 308 941,16

En dépenses à la somme de : 308 941,16

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	54 093
012	Charges de personnel, frais assimilés	216 000
014	Atténuations de produits	13 900
042	Section à section	3 779,08
65	Autres charges de gestion courante	300
67	Charges spécifiques	100
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		288 172,0 8

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	29 402,08
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	29 000
731	Fiscalité locale	42 500

74	Dotations et participations	159 070
75	Autres produits de gestion courante	28 200
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		288 172,08

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
100	matériel de bureau et informatique	3 000
101	micro signalisation touristique	2 087,08
102	Site Internet	12 382
103	petit équipement mobilier	3 300
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		20 769,08

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	806,87
001	Solde d'exécution section investissement	16 183,13
040	Section à section	3 779,08
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		20 769,08

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération sur le budget primitif - ORDURES MENAGERES 2025 (N° DE_2025_041)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe ORDURES MENAGERES pour l'année 2025 présenté par sa Présidente, Madame Brigitte PAILHE FERNANDEZ,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 520 266,43

En dépenses à la somme de : 2 520 266,43

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 559 346
012	Charges de personnel, frais assimilés	360 250
022	Dépenses imprévues	27 276,55
042	Section à section	150 612,28
65	Autres charges de gestion courante	2 800
67	Charges exceptionnelles	15 500
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	3 200
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 118 984,83

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	429 087,83
042	Section à section	8 681
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 640 050
74	Subventions d'exploitation	5 035
77	Produits exceptionnels	28 300
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	7 831
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 118 984,83

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	9 000,6
040	Section à section	8 681
13	Achat de conteneurs et divers	70 000

14	achats et réparations matériel de t	313 600
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		401 281,6

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	121 547,55
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	129 121,77
040	Section à section	150 612,28
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		401 281,6

ADOpte A L'UNANIMITE

Vote des taux de la fiscalité directe locale (N° DE_2025_042BIS)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le taux de "cotisation foncière des entreprises" soit fixé à 28,55 %

DECIDE que le taux de "taxe sur le foncier bâti additionnelle " soit fixé à 0,435 %

DECIDE que le taux de "taxe sur le foncier non bâti additionnelle " soit fixé à 14,51 %

DECIDE que le taux de "taxe d'habitation additionnelle" soit fixé à 11,38 %

DONNE POUVOIR à Madame la Présidente pour compléter et signer l'état n°1259.

Délibération sur le budget primitif - ENFANCE 2025 (N° DE_2025_043)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe ENFANCE pour l'année 2025 présenté par Madame Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Présidente,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 3 076 708,61

En dépenses à la somme de : 3 076 708,61

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	212 129

012	Charges de personnel, frais assimilés	1 097 472
042	Section à section	119 415
65	Autres charges de gestion courante	110 373,52
66	Charges financières	6 475
67	Charges spécifiques	1 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	400
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 547 264,52

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	14 709
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	169 458
74	Dotations et participations	16 692
75	Autres produits de gestion courante	1 345 861,52
77	Produits spécifiques	0
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	544
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 547 264,52

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	37 871
001	Solde d'exécution section investissement	576 449,09
040	Section à section	14 709
100	Construction Bâtiment bureaux 1	1 020

101	Aménagements crèches interco Lacrouzette	3 435
103	Crèche de Saint-Pierre de Trivisy	2 500
105	Petits investissements	15 000
106	Extension bâtiment bureaux 2	694
107	Centre Social Brassac	124 736
108	Crèche de Brassac	753 030
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 529 444,0 9

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	631 277,09
040	Section à section	119 415
101	Aménagements crèches interco Lacrouzette	70 000
106	Extension bâtiment bureaux 2	100 000
107	Centre Social Brassac	68 475
108	Crèche de Brassac	540 277
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 529 444,0 9

ADOpte A LA L'UNANIMITE

Vote du compte administratif 2024 - ZONES D ACTIVITES PRATS DE MASSE (N° DE_2025_044BIS)

Le conseil Communautaire, réuni et présidé par Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	69,24	0,00	177 133,18	0,00	177 202,42	0,00
Opérations exercice	210 008,47	200 009,00	192 097,00	177 133,18	402 105,47	377 142,18
Total	210 077,71	200 009,00	369 230,18	177 133,18	579 307,89	377 142,18

Résultat de clôture	10 068,71		192 097,00		-202 165,71	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	10 068,71	0,00	192 097,00	0,00	-202 165,71	0,00
Résultat définitif	10 068,71		192 097,00		-202 165,71	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, en l'absence de Madame Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Présidente, qui a quitté la salle et ne participe pas au vote.

Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - ZONES D ACTIVITES PRATS DE MASSE (N° DE_2025_045)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Mme Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un **DEFICIT de 10 068,71**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	69,24
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	9 999,47
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	10 068,71
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2024	10 068,71
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	10 068,71

Vote du compte de gestion - ZONES D ACTIVITES PRATS DE MASSE 2024 (N° DE_2025_046)

Après s'être fait présenter le budget unique ZA Prats de Masse de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote budget primitif 2025 - ZONES D ACTIVITES PRATS DE MASSE (N° DE_2025_047)

La Présidente présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget annexe primitif ZA Prats de Masse de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe ZONES D ACTIVITES PRATS DE MASSE pour l'année 2025 présenté par sa Présidente,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 681 458,42

En dépenses à la somme de : 681 458,42

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 068,71
011	Charges à caractère général	50 000,00
042	Section à section	192 097,00
043	Intérieur de la section	10,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		252 185,71

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	237 175,7 1
043	Intérieur de la section	10,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		252 185,7 1

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	192 097,0 0
040	Section à section	237 175,7 1
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		429 272,7 1

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	237 175,7 1
040	Section à section	192 097,0 0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		429 272,7 1

Vote de compte administratif 2024 - ZONE D ACTIVITE SAINT GERMIER (N° DE_2025_048)

Le conseil Communautaire, réuni et présidé par Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	82 276,59	0,00	276 169,00	0,00	358 445,59	0,00
Opérations exercice	450 918,89	400 918,00	360 918,00	449 919,00	811 836,89	850 837,00
Total	533 195,48	400 918,00	637 087,00	449 919,00	1 170 282,48	850 837,00

Résultat de clôture	132 277,48		187 168,00		-319 445,48	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	132 277,48	0,00	187 168,00	0,00	-319 445,48	0,00
Résultat définitif	132 277,48		187 168,00		-319 445,48	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, en l'absence de Madame Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Présidente, qui a quitté la saale et ne participe pas au vote.

Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - ZONE D ACTIVITE SAINT GERMIER (N° DE_2025_049)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Mme Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un **DEFICIT de 132 277,48**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	82 276,59
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	50 000,89
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	132 277,48
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2024	132 277,48

Déficit résiduel à reporter - dépense 002	132 277,48
---	------------

Vote du compte de gestion 2024- ZONE D ACTIVITE SAINT GERMIER (N° DE_2025_050)

Après s'être fait présenter le budget annexe unique ZA St Germier de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du budget primitif 2025 - ZONE D ACTIVITE SAINT GERMIER (N° DE_2025_051)

La Présidente présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget annexe primitif ZA St Germier de l'exercice 2025 de la Communauté de Communs Sidobre Vals et Plateaux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe ZONE D ACTIVITE SAINT GERMIER pour l'année 2025 présenté par sa Présidente,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 365 328,96

En dépenses à la somme de : 1 365 328,96

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	132 277,48
011	Charges à caractère général	80 000,00
042	Section à section	360 918,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		573 205,4 8
---	--	------------------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	431 205,4 8
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	142 000,0 0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		573 205,4 8

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	173 750,0 0
001	Solde d'exécution section investissement	187 168,0 0
040	Section à section	431 205,4 8
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		792 123,4 8

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	431 205,4 8
040	Section à section	360 918
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		792 123,4 8

Vote du compte administratif 2024 - FILIERE GRANIT (N° DE_2025_052)

Le conseil communautaire, réuni et présidé par Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	76 551,80	0,00	63 371,97	0,00	139 923,77

Opérations exercice	122 958,25	81 042,61	10 034,10	35 249,46	132 992,35	116 292,07
Total	122 958,25	157 594,41	10 034,10	98 621,43	132 992,35	256 215,84
Résultat de clôture		34 636,16		88 587,33		123 223,49
Restes à réaliser	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
Total cumulé	0,00	34 636,16	10 000,00	88 587,33	10 000,00	123 223,49
Résultat définitif		34 636,16		78 587,33		113 223,49

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, e, m'absence de Madame Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Présidente, qui a quitté la salle et ne participe pas au vote.

Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - FILIERE GRANIT (N° DE_2025_053)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Mme Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un **EXCEDENT de 34 636,16**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	76 551,8 0
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	41 915,6 4
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	34 636,1 6
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	34 636,1 6
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	

affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	34 636,1 6
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Vote du compte de gestion 2024 - FILIERE GRANIT (N° DE_2025_054)

Après s'être fait présenter le budget annexe unique Granit de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du budget primitif 2025 - FILIERE GRANIT (N° DE_2025_055)

La Présidente présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget annexe primitif Granit de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe GRANIT pour l'année 2025 présenté par sa Présidente,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 337 312,49

En dépenses à la somme de : 337 312,49

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	80 390,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	29 000,00
042	Section à section	39 622,00

65	Autres charges de gestion courante	16,16
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	75,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		149 103,16

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	34 636,16
042	Section à section	6 626,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	100 000,00
74	Subventions d'exploitation	6 700,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00
77	Produits exceptionnels	150,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	981,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		149 103,16

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	138 000,00
020	Dépenses imprévues	583,33
040	Section à section	6 626,00
10	Création site de concassage	43 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		188 209,33

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

0	Hors équipement	60 000,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	88 587,33
040	Section à section	39 622,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		188 209,3 3

Vote du compte administratif 2024 - CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX (N° DE_2025_056BIS)

Le conseil communautaire, réuni et présidé par Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	1 010 627,16	0,00	2 604 206,64	0,00	3 614 833,80
Opérations exercice	8 293 510,77	8 499 899,63	2 750 855,55	1 507 238,78	11 044 366,32	10 007 138,41
Total	8 293 510,77	9 510 526,79	2 750 855,55	4 111 445,42	11 044 366,32	13 621 972,21
Résultat de clôture		1 217 016,02		1 360 589,87		2 577 605,89
Restes à réaliser	0,00	0,00	837 054,00	325 000,00	837 054,00	325 000,00
Total cumulé	0,00	1 217 016,02	837 054,00	1 685 589,87	837 054,00	2 902 605,89
Résultat définitif		1 217 016,02		848 535,87		2 065 551,89

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, en l'absence de Madame Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Présidente, qui a quitté la salle et ne participe pas au vote.

Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX (N° DE_2025_057)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Mme Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un **EXCEDENT de 1 217 016,02**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – recette 002)	1 010 627,1 6
Virement à la section d'investissement (pour mémoire – 021)	370 494,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	206 388,86
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	1 217 016,0 2
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	1 217 016,0 2
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. – 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – recette 002)	1 217 016,0 2
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter – dépense 002	0,00

Vote du compte de gestion 2024 – CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX (N° DE_2025_058)

Après s'être fait présenter le budget principal unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération sur le compte administratif - ENFANCE 2024 (N° DE_2025_059)

Le Conseil Communautaire, réuni et présidé par Madame PAILHE FERNANDEZ, Présidente, délibérant sur le compte administratif du budget annexe ENFANCE, de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	894 215,94	0,00	894 215,94	0,00
Opérations exercice	1 341 851,20	1 405 029,67	137 040,91	454 807,76	1 478 892,11	1 859 837,43
Total	1 341 851,20	1 405 029,67	1 031 256,85	454 807,76	2 373 108,05	1 859 837,43
Résultat de clôture		63 178,47	576 449,09		-513 270,62	
Restes à réaliser	0,00	0,00	368 845,00	501 729,00	368 845,00	501 729,00
Total cumulé	0,00	63 178,47	945 294,09	501 729,00	-144 425,62	501 729,00
Résultat définitif		63 178,47	443 565,09		-380 386,62	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, en l'absence de Madame Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Présidente, qui ne participe pas au vote.

Délibération sur le compte administratif - HOTEL D ENTREP 2024 (N° DE_2025_060)

Le Conseil Communautaire, réuni et présidé par Madame PAILHE FERNANDEZ, Présidente, délibérant sur le compte administratif du Budget annexe HOTEL D'ENTREPRISES de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	86 272,25	1 688 025,60	0,00	1 688 025,60	86 272,25
Opérations exercice	1 289 984,27	1 308 828,31	1 150 362,62	2 048 278,29	2 440 346,89	3 357 106,60
Total	1 289 984,27	1 395 100,56	2 838 388,22	2 048 278,29	4 128 372,49	3 443 378,85
Résultat de clôture		105 116,29	790 109,93		-684 993,64	
Restes à réaliser	0,00	0,00	369 032,00	297 393,00	369 032,00	297 393,00
Total cumulé	0,00	105 116,29	1 159 141,93	297 393,00	-315 961,64	297 393,00
Résultat définitif		105 116,29	861 748,93		-756 632,64	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de

gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, en l'absence de Madame Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Présidente qui ne participe pas au vote.

Délibération sur le compte administratif - Budget annexe - SPANC 2024 (N° DE_2025_061)

Le Conseil Communautaire, réuni et présidé par Madame PAILHE FERNANDEZ, Présidente, délibérant sur le compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	26 263,90	0,00	3 279,12	0,00	29 543,02
Opérations exercice	66 866,22	86 688,05	0,00	1 043,00	66 866,22	87 731,05
Total	66 866,22	112 951,95	0,00	4 322,12	66 866,22	117 274,07
Résultat de clôture		46 085,73		4 322,12		50 407,85
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	46 085,73	0,00	4 322,12	0,00	50 407,85
Résultat définitif		46 085,73		4 322,12		50 407,85

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, en l'absence de Mme Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Présidente qui ne participe pas au vote.

Délibération sur le compte administratif - OFFICE DE TOURISME 2024 (N° DE_2025_062)

Le Conseil Communautaire, réuni et présidé par Madame PAILHE FERNANDEZ, Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	29 607,97	0,00	13 529,61	0,00	43 137,58
Opérations exercice	266 867,85	267 468,83	1 239,00	3 892,52	268 106,85	271 361,35
Total	266 867,85	297 076,80	1 239,00	17 422,13	268 106,85	314 498,93

Résultat de clôture		30 208,95		16 183,13		46 392,08
Restes à réaliser	0,00	0,00	16 990,00	0,00	16 990,00	0,00
Total cumulé	0,00	30 208,95	16 990,00	16 183,13	16 990,00	46 392,08
Résultat définitif		30 208,95	806,87			29 402,08

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, en l'absence de Madame Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Présidente, qui ne participe pas au vote.

Délibération sur le compte administratif - ORDURES MENAGERES 2024 (N° DE_2025_063)

Le Conseil Communautaire, réuni et présidé par Madame PAILHE FERNANDEZ, Présidente, délibérant sur le compte administratif du budget annexe ORDURES MENAGERES de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	500 993,95	0,00	76 475,23	0,00	577 469,18
Opérations exercice	1 567 083,12	1 601 338,23	60 139,11	112 785,65	1 627 222,23	1 714 123,88
Total	1 567 083,12	2 102 332,18	60 139,11	189 260,88	1 627 222,23	2 291 593,06
Résultat de clôture		535 249,06		129 121,77		664 370,83
Restes à réaliser	0,00	0,00	235 283,00	0,00	235 283,00	0,00
Total cumulé	0,00	535 249,06	235 283,00	129 121,77	235 283,00	664 370,83
Résultat définitif		535 249,06	106 161,23			429 087,83

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, en l'absence de Madame PAILHE FERNANDEZ, qui ne participe pas au vote.

Vote du budget primitif 2025 - CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX (N° DE_2025_064)

La Présidente présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget général primitif de l'exercice 2025 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget général de la COMMUNAUTE DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 13 246 050,89**En dépenses à la somme de : 13 246 050,89****ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 049 750,0 0
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 401 100,0 0
014	Atténuations de produits	2 822 393,0 0
042	Section à section	1 143 660,0 0
65	Autres charges de gestion courante	1 178 570,0 0
66	Charges financières	74 693,00
67	Charges spécifiques	250,02
68	Dot. aux amortissements et provisions	500,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 670 916,0 2

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 217 016,0 2
013	Atténuations de charges	60 000,00
042	Section à section	17 928,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 808 700,0 0

73	Impôts et taxes	2 110 000,0 0
731	Fiscalité locale	2 070 000,0 0
74	Dotations et participations	1 848 100,0 0
75	Autres produits de gestion courante	539 000,00
77	Produits spécifiques	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	72,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 670 916,0 2

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	1 304 706,8 7
040	Section à section	17 928,00
101	Matériel de bureau et informatique	30 000,00
102	Acquisition terrain	140 000,00
110	PLUI	30 000,00
118	Matériel et outillage de voirie	260 000,00
119	Travaux de voirie	1 200 000,0 0
123	Aménagements divers	115 000,00
124	achat matériel divers	15 000,00
128	Travaux sécurité routière	30 000,00
130	Schéma touristique	151 500,00
139	Extension hangar Vialavert	85 000,00
142	Pôles médicaux	30 000,00
238	Etude zonage eau assainissement	105 000,00

239	Gîte de groupe Lasfaillades / St Ja	3 000,00
242	Nancy-Bez	20 000,00
244	Centre de Formation Lacrouzette	10 000,00
245	Etude Musée instruments musique anc	28 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 575 134,87

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	297 088,00
001	Solde d'exécution section investissement	1 360 589,87
040	Section à section	1 143 660,00
119	Travaux de voirie	150 000,00
130	Schéma touristique	407 465,00
142	Pôles médicaux	50 000,00
238	Etude zonage eau assainissement	128 832,00
243	Promotion savoir faire taille de pi	10 000,00
245	Etude Musée instruments musique anc	27 500,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 575 134,87

Approbation du plan de financement de la crèche « La Souris Verte » et du CLAE de Brassac (N° DE_2025_065)

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la communauté de communes,

CONSIDÉRANT le dossier de pré-demande de financement déposé auprès du Fond FEDER-Priorité 5.2.1.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation et d'extension de la crèche « La Souris Verte » et du CLAE sur la commune de Brassac et le plan de financement suivant :

- **ETAT – DETR (12,23 %)** 93 000,00 €
- **ETAT – FOND VERT (11,47 %)** 87 254,00 €

- RÉGION (3,93%)	29 878,00 €
- DÉPARTEMENT du Tarn – Partie Crèche (2,67 %)	20 318,00 €
- DÉPARTEMENT du Tarn – Partie CLAE (1,80 %)	13 695,00 €
- CAF du TARN (27,32 %)	207 780,00 €
- FOND EUROPÉEN – FEDER (20%)	151 974,76 €
- AUTOFINANCEMENT (20,58 %)	156 681,25 €

RAPPELLE que le coût du projet s'élève à 760 581,01 € H.T

AUTORISE la Présidente à signer tout document afférent à la réalisation de ce projet

PRÉCISE que cette délibération annule et remplace la délibération n°DE_2025_006 du Lundi 24 Mars 2025

Approbation du plan de financement de la crèche « La Souris Verte » de Brassac (N° DE_2025_066)

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la communauté de communes,

VU la délibération du conseil communautaire du 8 Avril 2024 n°DE_2024_070 d'approbation du projet de rénovation et d'extension de la crèche « La Souris Verte » sur la commune de Brassac

CONSIDÉRANT le dossier de demande de financement déposé auprès du Conseil Départemental du Tarn et les échanges qui ont suivi concernant l'actualisation du plan de financement du projet

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement de la crèche « La Souris Verte » :

- ETAT – DETR (13,90 %)	93 000,00 €
- ETAT – FOND VERT (13,04%)	87 254,00 €
- RÉGION OCCITANIE (4,46 %)	29 878,00 €
- DÉPARTEMENT du TARN (3,04 %)	20 318,00 €
- CAF du TARN (22,86%)	153 000,00 €
- FOND EUROPÉEN – FEDER (22,71%)	151 974,76 €
- AUTOFINANCEMENT (20 %)	133 856,25 €

RAPPELLE que le coût du projet des travaux concernant uniquement la crèche de Brassac s'élève à 669 281,01 € H.T

AUTORISE la Présidente à signer tout document afférent à la réalisation de ce projet

PRÉCISE que le plan de financement concernant l'ASLH/CLAE de ce Brassac fait l'objet d'un dossier de demande de financement distinct auprès du Conseil Départemental du Tarn.

PRÉCISE que cette délibération annule et remplace la délibération n°DE_2025_007 du Lundi 24 Mars 2025